

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de Mme Marie-Françoise MOREAU, Adjointe au Maire.

Présents : Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. FRICOT, M GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme SUREAU, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. BOULAY a donné pouvoir à Mme M-F MOREAU

Excusée : Mme MEZIERE

Absents : M. GERBOUIN, Mme LESAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacques BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Marie-Françoise lit un message de Monsieur BOULAY :

« Bonsoir à tous,

Je tenais à m'excuser de ne pouvoir assurer la présidence du conseil municipal de ce soir, c'est avec un profond regret que je ne suis pas parmi vous.

Malheureusement j'ai été testé positif au covid 19 vendredi dernier 14 octobre 2022 et à nouveau positif mercredi 19 octobre 2022.

Comme j'ai un schéma vaccinal à jour, je vais pouvoir reprendre mes activités au bout de sept jours, sinon c'était isolement dix jours.

J'ai très peu de symptômes, toux et enrhumé, mais par soucis d'honnêteté et de sincérité j'ai souhaité me faire tester pour ne faire prendre aucun risque à personne, éviter de transmettre le virus.

Je n'ai pas pu participer à de nombreux rendez-vous prévu le week-end dernier et ce début de semaine, mais il me paraissait essentiel de rester isolé, ce qui aujourd'hui n'est plus le cas pour beaucoup, on observe un certain relâchement.

Je vous souhaite un bon conseil municipal, je sais que vous saurez adopter les bonnes décisions. Bon courage.

Bien cordialement

Christian BOULAY »

Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2022 :

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajout à l'ordre du jour :

- Compte rendu de la commission Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 17 octobre 2022

DECISIONS DU MAIRE

N°2022-055 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°75, cadastrée section AI n°16.



N°2022-056 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, chemin de la Touche, n°1, cadastrées section AI n°69 et n°70.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Aménagement du Territoire du 28 septembre 2022

Objet : Présentation de la phase 1 « Diagnostic » du plan guide par le Bureau d'Études

Présents : M. Christian BOULAY, M. Xavier CAUCHOIS, Mme Gwénola SUREAU, Mme Marie-Françoise MOREAU, M. Jacques BRAULT, M. Julien GANDON, Mme Maryse TAUNAI, M. Jacky HULOT, Mme Manon CARCEL, Mme Laure THIERREE, M. Antoine PETITJEAN, Mme Florence FLORET, Mme Véronique JARDIN, M. Daniel GAUDREE

Excusés : Mme Anne-Flore JOHAN, M. John GERBOUIN, Mme Solène CHAUVEAU, M. Roger GUITER, Mme Marylène LESAGE

Les membres de la Commission « Aménagement du territoire » sur la commune de Meslay-du-Maine se sont réunis ce mercredi 28 septembre 2022 pour la présentation de la phase 1 du plan guide (diagnostic).

Monsieur Le Maire ouvre la Commission et rappelle l'objet de cette convocation.

Madame THIERREE, paysagiste-urbaniste, mandataire de l'étude, rappelle l'objectif du plan guide qui est d'avoir une vision de la commune sur une vingtaine d'années. Il s'agit de la première version d'analyse et la définition des premiers enjeux (document en annexe). Le rapport final « papier » de la phase 1 sera transmis fin Octobre.

1. Le territoire naturel et culturel : des enjeux de valorisation forts

1.1 Un patrimoine naturel

Au niveau régional, les Pays-de-la-Loire ont un enjeu conséquent sur leurs réservoirs de biodiversité. En 2055, Nantes et Angers pourraient afficher des températures annuelles moyennes équivalentes à celles de Biarritz.

Il y a une véritable richesse biologique du territoire, avec une structuration des paysages humides et bocagers, qui ont leurs avantages. Les zones humides permettent de favoriser un écosystème précieux et de recharger la nappe. Les réseaux de haies bocagères et prairies favorisent la régulation hydrique, la limitation du lessivage des sols, l'épuration de l'eau, le bon fonctionnement des milieux et de la faune, etc. Les écosystèmes offrent également des services d'approvisionnement en denrées alimentaires, fibres végétales, eau potable, bois d'œuvre... ; et aussi des services culturels liés aux activités récréatives diverses.

La Ville de Meslay-du-Maine subit un appauvrissement des milieux humides et des haies bocagères, avec une armature principalement appuyée sur des écosystèmes humides où l'on observe des discontinuités.

Par ailleurs, le Vassé et le Buru sont des composants hydrauliques à fort potentiels sur la Ville.

Meslay-du-Maine est une Ville à la limite de deux bassins versants. La Ville est historiquement implantée vers le sud et la vallée du Vassé. Le Nord est d'origine marécageux, tandis que le Sud est plus accentué au niveau topographique avec de l'installation humaine.

Face au changement climatique, les espaces imperméabilisés ont un fort enjeu via les ruissellements que cela engendre, notamment sur la Zone d'activité.

Aujourd'hui, il existe sur la Commune très peu de surfaces qui font l'objet d'une protection. Cependant, il faut veiller à préserver la qualité des espaces plantés.

Le Bureau d'Etudes propose, par exemple, de développer les lisières agri-urbaines (épousant les rythmes de la croissance urbaine et de la rétractation des espaces agricoles). Ceci pourrait être une stratégie volontariste pour attirer les jeunes notamment.

Monsieur CAUCHOIS ajoute qu'au-delà des prairies pourquoi ne pas développer des espaces boisés. Il faut pouvoir créer de la mosaïque paysagère.

Les enjeux qui ressortent de ce constat, au titre du territoire naturel :

- ✓ Développer les prairies permanentes
- ✓ Amplifier les continuités et milieux humides
- ✓ Développer les continuités dans les tissus pavillonnaires
- ✓ Augmenter la porosité, diminuer le ruissellement
- ✓ Augmenter la présence du végétal
- ✓ Augmenter la protection du patrimoine naturel et arboré y compris en milieu urbanisé

1.2 Un patrimoine culturel

Il existe un patrimoine culturel relativement dense et extrêmement maillé (assez rare et spécifique au territoire selon le Bureau d'Etudes). Il y a toutes les composantes pour avoir un centre-bourg mais en arrivant sur Meslay-du-Maine il est difficile de distinguer où se situe le centre. Il y a accès par les axes principaux qui ne favorise pas la compréhension du cœur de bourg. Un travail sur les entrées de bourg est nécessaire.

Il existe une palette de matériaux (filières) et des savoir-faire qui façonnent l'identité du bourg. C'est un patrimoine matériel et immatériel à mobiliser dans le cadre du projet. Cette identité patrimoniale mérite d'être mise en avant comme : les girouettes, chien-assis, la pierre... Il faut veiller à ne pas banaliser ce petit patrimoine, car il peut très vite disparaître lors d'une rénovation, d'où l'intérêt de mettre en place une chartre d'aménagement et de sensibiliser les habitants à ce sujet.. Mais comment faire le lien entre la capacité économique des propriétaires et la préservation du patrimoine ?

Il y a une imbrication de **plusieurs patrimoines** sur la Ville de Meslay-du-Maine :

- ✓ **Un patrimoine vivant** : cultivé, jardiné, régi par des tracés multiséculaires (les chemins ombragés, les infrastructures et système hydrographique, les haies anciennes). C'est un patrimoine végétal qui représente un vrai trésor de biodiversité et formant de vrais îlots de fraîcheurs.
- ✓ Le «**grand**» **patrimoine**, quelle qu'en soit la taille : points d'accroche, lieux possibles d'aménités (les oasis) comme :
 - L'église et ses abords, à requalifier
 - La chapelle Notre-Dame de Saubert, son pré et son chêne centenaire, les fermes
 - Le lavoir, et la fraîcheur du système d'adduction
- ✓ **Une ville productive marquée par une identité commerciale....**
 - Devantures, enseignes, une ornementation spécifique
 - Les « grands magasins », une typologie propre au bourg
 - Devantures et vitrines

Les bâtiments commerciaux ont une identité architecturale propre à Meslay-du-Maine, un marqueur de distinction qu'il faut préserver.

✓ **... et artisanale**

L'activité artisanale est présente au sein même du tissu urbain :

- Ateliers, cours, locaux artisanaux
- Hangars, entrepôts
- Petits bâtiments d'activité

✓ **Une ville habitée, socialement diversifiée**

- Petits hôtels particuliers
- Maisons bourgeoises 18e -19e s.
- Maisons bourgeoises - « châteaux » fin 19e - début du 20e s.

✓ **Un patrimoine à inventer : composer avec les bâtiments vacants en place**

- Une architecture des années 1930 très mutable
- Des petits bâtiments fonctionnels des années 1970-80 (en lien avec l'évolution des usages productifs et industriels)
- Des équipements des années 1990, vacants ou à adapter (Patrimoine récent en béton)

Il y a une diversité de patrimoine, et **tout est potentiellement valorisable**.

Madame JARDIN intervient et fait remarquer que beaucoup de communes ont tendance à démolir qu'à préserver le patrimoine.

Ce que vous voulez nous faire comprendre c'est « ça on garde, ça on ne garde pas », ajoute Madame FORET. Monsieur PETITJEAN répond qu'on regarde dans un premier temps l'intérêt que peut avoir un bâtiment et quels usages on peut en faire.

2. De la ville équipée à la « ville à la campagne »

❖ Equipements

Le Pays de Meslay-Grez est sur un territoire très équipé, avec une concentration plus importante sur la ville pôle Meslay-du-Maine.

Toutefois, selon les associations sportives les salles de sport l'hiver sont suroccupées à Meslay-du-Maine alors que la salle de Ballée, qui a une très belle salle d'escalade, est sous-occupée. Il y a un intérêt que la circulation se fasse dans les deux sens ajoute le Bureau d'étude. Il faut une coopération interco pour la partie hivernale.

Sur la Ville de Meslay-du-Maine, il existe une offre très concentrée malgré l'éclatement ressenti.

Meslay-du-Maine ne doit pas être qu'une commune relais, ni une « station-service ».

❖ Nuages de mots : retour habitants/usagers

Les nuages de mots sont représentatifs de ce qui est ressorti des questionnaires auprès des habitants et usagers.

Quel serait selon vous le point positif de la commune ?

- Les services/commerces et la position centrale comme point positif

- Une vie associative riche, des équipements qui fonctionnent bien
- Une tension saisonnière (hiver) sur l'occupation du bâtiment B

Ce que vous aimeriez trouver dans le bourg qui n'existe pas aujourd'hui ?

- Des commerces qui se portent bien
- Un marché jugé peu attractif surtout pour son horaire
- Une offre commerciale jugée satisfaisante
- Un commerce de produits frais locaux et un restaurant pointé comme manque

Monsieur BOULAY et Monsieur CAUCHOIS sont surpris sur le fait que l'école ne ressorte pas du nuage de mots. Madame FORET précise que pour les gens ce sont des choses acquises. Monsieur CAUCHOIS ajoute qu'il est nécessaire de faire plus de communication sur le financement que consacre la commune aux écoles. Les habitants/usagers n'ont pas assez consciences de l'impact financier que cela représente sur le budget de la Commune.

❖ ***Le stationnement : une question de qualité plus que de quantité***

Le stationnement n'est pas un problème à Meslay. Il existe une offre multiple et diffuse avec des espaces sous occupés ou suroccupés.

Ce n'est pas une question de quantité mais plutôt une question de qualité du stationnement.

- 56% des interrogés trouvent le stationnement satisfaisant et seulement 15% insatisfaisant
- L'enquête commerçants pointe un problème qui relève plus de besoins d'arrêts minute (libres)
- Aucune remarque n'est formulée sur le stationnement des équipements sportifs

❖ ***Le contournement : une nécessité pour requalifier le cœur de ville***

Les routes sont surdimensionnées, avec une surprésence de la voiture. « La voiture entraîne la voiture ».

Le projet du contournement est identifié comme prioritaire par les personnes interrogées.

Une large majorité de commerçants sont pour une déviation qui enlève les camions de la route de Laval (7 pour, 4 contre, 2 sans avis). Les entreprises interrogées sont plutôt favorables (malgré les contre-indications évoquées par Perreault au regard du contournement : pollution, entrée des camions, courrier du Maire attestant qu'il n'y aurait pas de contournement prévu sur cette zone).

Il existe plusieurs possibilités de contournement (grand contournement, moyen contournement, et le petit contournement).

- **Avantage et inconvénient du petit contournement :**
 - **Contournement obligatoire pour les poids lourds.**
 - **Faisabilité immédiate**
 - **Economie de ressources, transfert des coûts pour la requalification complète de la RD21.**
 - **Conflit avec desserte PL de la fromagerie**
 - **Futurs lotissements à proximité**

Monsieur BOULAY craint que cette solution ne déplace le problème ailleurs. Le Bureau d'études précise que celui-ci concernera seulement 18 maisons contrairement à tout le Centre-bourg qui est actuellement

impacté. Monsieur BOULAY ajoute qu'il y a le projet de lotissement en cours sur le projet du petit contournement.

- **Avantage du moyen contournement :**
 - **Contournement obligatoire pour les poids lourds**
 - **Faisabilité long terme**
 - **Multiplification des coûts**
 - **Facilitation du circuit PL**
 - **Consommation de terres agricoles**
 - **Coupures de continuités écologiques**

Il est demandé au Bureau d'Etudes de prendre en compte le projet du grand contournement.

Le Bureau d'étude rappelle l'importance de dévier les poids lourds du centre-bourg pour prévoir le réaménagement de Meslay-du-Maine.

❖ **Sortir de la ville péri-urbaine**

La ville lotissement représente 68 hectares. La ville historique représente 17 hectares. La ville productive représente 61 hectares. La ville équipée représente 8 hectares.

Les différents enjeux :

- Une population vieillissante = une réserve immobilière dans les années à venir
- Des constructions anciennes qui vont nécessiter des réhabilitations, notamment thermiques,
- Une surface végétalisée minime, peu d'arbres, des voiries et des stationnements en enrobé qui provoquent des effets de surchauffe importants
- Peu de lieux de rencontre qui renforce l'impression de ville-dortoir

Le lotissement est un modèle qui attire de moins en moins, et c'est ce qui remonte dans les questionnaires, notamment pour les tranches d'âge plus jeunes. Le Bureau d'études met en garde sur la forte probabilité d'une réserve immobilière importante qui arrivera d'ici quelques années. Que ferons-nous de ces maisons ? Des maisons qui demanderont des travaux de rénovation et qui ne seront plus au goût du jour. Que va devenir ce qui existe déjà ? Comment est-ce qu'on veille à ne pas tout déstructurer ?

3. Une démarche nouvelle de « chirurgie urbaine » qui allie modernité des usages et éléments du patrimoine local : l'illustration de l'ancienne pharmacie

Il s'agit de présenter une illustration des possibles, d'une démarche nouvelle à mettre en œuvre pour revitaliser, relier ...en conservant (si c'est pertinent) des éléments architecturaux donnant une identité à la ville.

Le Bureau d'Etudes propose de conserver la partie la plus intéressante au niveau architectural et de détruire les bâtiments annexes pour créer par exemple un marché couvert. L'idée est de faire du lien, de créer une continuité entre l'Esplanade des grands jardins et la place du marché, conserver le patrimoine existant, ouvrir la place du marché, proposer un marché couvert et visible, etc.

4. La mitoyenneté, un modèle à réinventer

Lutter contre une « périurbanisation intérieure » en proposant des typologies de logement adaptées : habitat participatif (jeunes actifs) aux résidences intergénérationnelles (séniors) en passant par de nouvelles formes de cohabitation.

Il est noté que le cabinet d'études s'est bien approprié le territoire.

2 ateliers sont prévus :

- Mercredi 2 novembre : ateliers avec les membres du Conseil Municipal.

Monsieur CAUCHOIS précise qu'il est important que les élus participent à cet atelier pour construire l'avenir de la commune.

- Lundi 7 novembre : ateliers citoyens / usagers.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 13 octobre 2022

Compte rendu Bien Vivre Ensemble commission cimetière du 13/10/2022

Présents : Julien GANDON, Daniel GAUDREE, Roger GUITTER, Véronique JARDIN.

Excusés : Huguette GAUTIER, Marylène LESAGE, Julie MEIGNAN assistante du DST et Edith MORIN agent administratif.

Le nombre de décès depuis le 01/01 arrêté au 10/10/2022 : 37

- Décès sur la commune	22	
Transcription de décès Hors Commune	15	emplacements traditionnels 14
		Cavurne 4
		Columbarium 1
		Jardin du souvenir 1 total : 20
	Autres communes	17.

TRAVAUX REALISES

- REPRISES DE CONCESSIONS

Fermeture du cimetière du 11 au 13/10/2022 à la demande de la Société C.C.E, basée à Fleury les Aubrais, sous-traitante des PF NORMAND afin de récupérer 13 concessions sur les 15 prévues initialement.

7 ont pu être reprises, 6 ne pourront l'être que dans 5 ans.

- CACHES CONTAINERS

L'installation par les agents techniques a démarré, tout sera prêt pour La Toussaint.

- COLUMBARIUM

Les 2 colonnes (6 cavurnes chacune) seront installées par la Sté SBT Colombarium fin novembre.
Une gamme de choix élargie pour la sépulture de nos défunts.

TRAVAUX A VENIR

- Un rdv a été organisé avec l'Entreprise de maçonnerie CHEVALLIER concernant la détérioration anormale d'une partie du mur côté du parking du lotissement de l'Epeautre. Le SAV sera assuré par l'Entreprise à sa charge.
- Travaux à envisager rapidement et à prévoir au prochain budget :
 - o 2 piliers entrée de la route de SABLE
 - o Le mur côté future extension
- Nous sommes en attente de 2 devis (VEILLE et CHEVALLIER).
- Colonne au Jardin des Souvenirs : commande en cours, délai de livraison inconnu à ce jour. La fabrication n'est plus assurée par les PF NORMAND faute de personnel.
- Suppression d'une haie de palmes entre les tombes 58 et 57 côté bd de La Providence ne présentant aucun intérêt et permettant un emplacement supplémentaire.
- Aménagement derrière le Monument aux morts : possibilité d'une vingtaine de nouveaux emplacements évoquée lors du Conseil Municipal du 28.04.2022.
- Contact établi avec un descendant de la Famille COUTURE Raoul qui a donné son accord pour faire pivoter la tombe à 90° à nos frais pour être en alignement.

QUESTIONNAIRE/PARTICIPATION CITOYENNE

Un questionnaire va être élaboré pour la mi-novembre afin de d'interroger et impliquer les meslinois dans l'embellissement du cimetière. Par exemple où installer des bancs, du végétal, des porte-vélos... et de manière plus générale sur un journée citoyenne nettoyage du cimetière... élargie à des ateliers dans la ville (peinture, ateliers « déco de Noël, plantation d'arbres, organisation du déjeuner et pot de clôture »).

Le questionnaire serait mis en ligne sur nos réseaux sociaux mais aussi à disposition chez les commerçants, à l'Espace Meslinois et à distribuer au Marché de Noël.

La participation citoyenne pourrait avoir lieu au printemps 2023.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

Madame Marie-Françoise MOREAU informe que le Préfet de la Mayenne a pris un arrêté pour autoriser l'arrosage et le lavage des tombes du 29 octobre au 1^{er} novembre 2022.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Adhésion au service Conseil en énergie partagé du Gal Sud Mayenne (CEP) 2022-2026

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec notamment ses programmes de développement territorial Leader (ou encore TEPCV,...). Les 3 communautés de communes du Sud Mayenne ont ainsi une ambition partagée de Territoire à Energie Positive et Bas Carbone (TEPOS-BC) qui s'inscrit dans leur Plan Climat Air Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services d'expertise et de conseils dédiés (Plateforme

Territoriale de la Rénovation Energétique, Conseil en Energie Partagé), Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader, et autres dispositifs que le Gal mobilise et pilote (CEE, contrats EnR...), des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 5 ans, sur un périmètre constant, plus de 10 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

Chaque conseiller recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes

Et depuis plus de 5 ans, à :

- accompagner les élus dans leurs décisions et dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et bas carbone ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergie et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires, notamment Leader.

Pour tout projet d'un montant d'investissement supérieur à 50 000 €, bénéficiant d'une aide financière et d'accompagnement technique du service CEP, le Gal Sud Mayenne appellera auprès de la commune une participation financière variant de 1 500 € à 3 000 € selon la taille du projet

Comme sur la période précédente et les 66 communes du Sud Mayenne, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes adhérentes.

Sur la nouvelle période 2022-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0,90 €/hab/an.

Pour rappel, sur le Sud Mayenne, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

Afin d'être exemplaire et dotée d'un patrimoine économe en énergies, la commune de Meslay-du-Maine souhaite bénéficier de ces accompagnements et adhère de nouveau au conseil en énergie partagé du Gal Sud Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026,
- De désigner Jacques BRAULT comme élu référent et le Directeur des Services Techniques comme agent en charge du suivi énergétique :
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 4 octobre 2022

Présents : Julien GANDON, Maryse TAUNAI, Patrice FRICOT, Roger GUITER, Daniel GAUDREE, Jacques COUSIN, Gwénola SUREAU, Christian BOULAY et Corinne BERTREL

Excusé : John GERBOUIN

Opération « Une naissance, Un arbre »

L'an dernier, l'opération s'est déroulée un mercredi après-midi, à 15h. Trop peu de familles ont pu y assister car l'heure ne correspondait pas (heure de la sieste) et les familles travaillaient.

La commission propose un samedi matin avec un pot en janvier. Il y a eu 21 naissances en 2021.

Pour l'organisation, les services techniques prépareront la veille et les arbres seront plantés dans la continuité des arbres de 2020 à proximité de la zone humide.

Comme l'an passé, une demande de gravure sur bois va être faite auprès des bénévoles de l'espace meslinois. Le travail de l'année dernière a été beaucoup apprécié.

Question : les arbres de l'année dernière ont-ils été arrosés ? Les services techniques ont arrosé les jeunes arbres avec les réserves d'eau.

Schéma de circulation apaisée

Le schéma de circulation apaisée a été créé en 2017 et tend à évoluer.

Trop de panneaux dans Meslay du Maine et pas forcément à la bonne place ce qui empêche une bonne lecture.

La commune souhaite profiter des travaux du boulevard de la Providence pour mettre un panneau 30 avant le rond-point de la route de Grez.

Cela simplifierait la mise en place du 30 dans le lotissement de Dioré, Maison de Paille et jusqu'à la route du Bignon.

Discussion sur la route du Bignon avec marquage au sol et priorité à droite pour ralentir la circulation. La commission est favorable à cette idée.

Une autre solution sera de mettre tout Meslay du Maine à 30. Etude en cours.

Explication sur la mise en place du panneau « Cédez le passage » rue Tanquerel de la Panissay.

Julien GANDON s'interroge concernant l'opportunité de l'achat d'un radar pédagogique, afin de le positionner à différents endroits de la commune.

Chemin de la Touche

Suite à la réunion avec les riverains en juin dernier, un nouveau plan a été produit pour tenir compte des demandes des riverains.

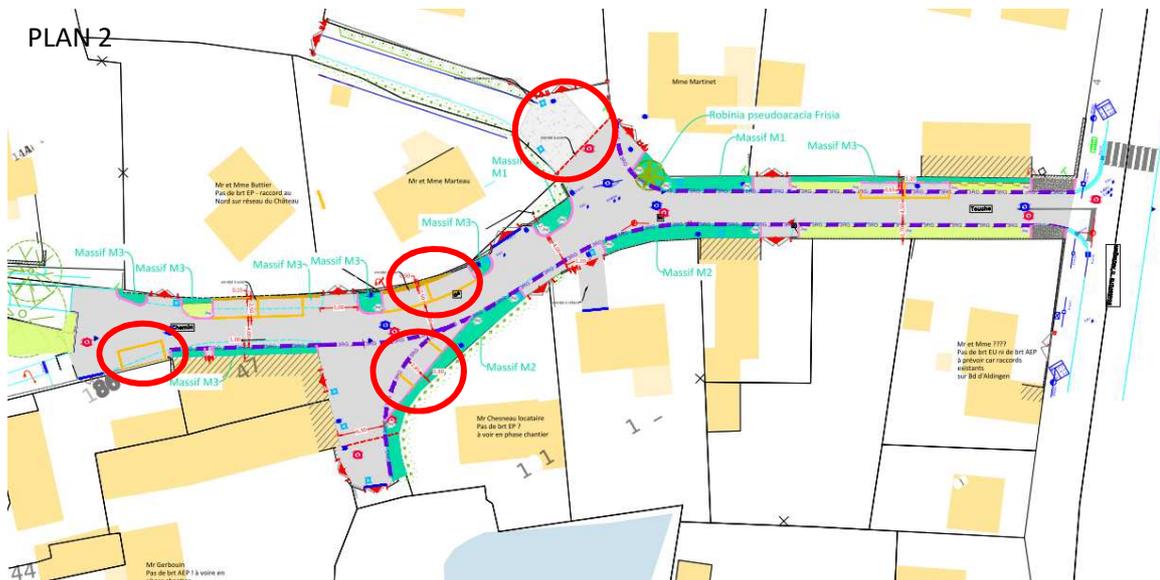
Présentation du nouveau plan par Julien GANDON.

Le nouveau plan sera envoyé par mail aux riverains qui pourront prendre contact avec la mairie pour plus d'explications.

Toute la structure va être retravaillée et les espaces verts permettront de ne pas laisser apparaître les pieds de mur. Toutes les places de parking seront franchissables mais délimitées par des pavés en résine collés pour être bien visibles. Nous n'avons pas pu mettre autant de stationnement que souhaité par les riverains en raison des normes à respecter pour ses marquages et les distances à respecter vis à vis des entrées de maison, et de la largeur de voirie disponible.

 Modification





Porte vélo

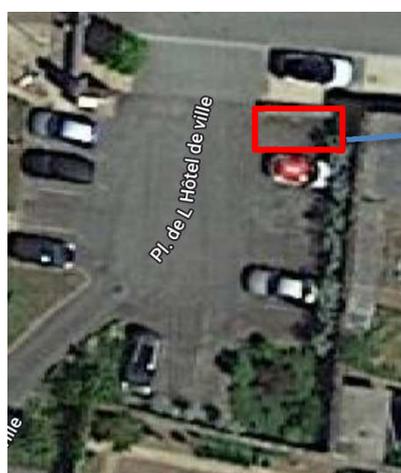
La commission propose de mettre des portes-vélos à des endroits bien spécifiques dans Meslay du Maine. Le travail a déjà débuté au niveau de l'église.

Propositions :



Emplacement porte vélo

Ruelle des Teinturiers



Emplacement porte vélo



Emplacement porte vélo

Parking de la salle socio

La commission propose également d'en installer au cimetière ce qui sera vu avec Mme JARDIN et la commission concernée puisqu'un aménagement du cimetière est prévu.

Madame JOHAN précise qu'il serait opportun de mettre en place un porte vélo à la piscine, Mme Marie-Françoise MOREAU précise que le parking appartient à la Communauté de Communes et que cette demande va être transmise au service.

Balade dans Meslay du Maine

Mme SUREAU avait proposé à la dernière commission une balade dans Meslay du Maine pour percevoir ce qui pourrait être amélioré. Elle demande comment chacun souhaite procéder pour l'organiser.

La commission souhaite couper Meslay du Maine en 4 et par conséquent organiser 4 samedis matin terminés autour d'un moment convivial.

La commission fixe le samedi 12 novembre et le samedi 10 décembre de 9h à 12h. Les 2 autres samedis seront décidés ultérieurement.

L'ensemble du Conseil Municipal sera convié aux différentes balades.

Points divers

A la dernière commission, Mme SUREAU devait se renseigner sur la création d'une haie au lotissement les Néfliers, tranche 2, le long de la route de St Denis du Maine.

Ce n'est pas possible puisque l'espace n'est pas assez large.

La commission urbanisme sera mise à l'honneur dans le prochain bulletin. Une photo est faite avec tous les membres présents pour illustrer le zoom.

Chemins ruraux : la loi 3DS a été créée en février 2022. Le préfet encourage très fortement à recenser les chemins ruraux et à mettre à jour les aliénations de chemins.

Un travail commun a débuté avec l'aide de Mr BOULAY, Mr BORDIER et Mr CHESNAIS et Corinne sur le recensement. Affaire à suivre.

Parking place de l'Eglise : il a été remonté en mairie qu'il n'y avait pas assez de places réservées pour les familles lors des sépultures. La commission propose de bloquer tout le parking.

Le parking sera réservé uniquement sur demande par la famille à la mairie. Il sera aussi rappelé aux Pompes Funèbres la présence du parking Jeanne de Laval.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

ENFANCE, FAMILLE ET SOLIDARITÉ.

Convention petits déjeuners

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer avec le Ministère de l'Education Nationale, la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners ». Ce dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2022-2023. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention ou un avenant.

Compte rendu de la commission Enfance, Famille, Solidarité du 12 octobre 2022

Etaient présents : Vanessa MOREAU, Sandra BELLANGER, Anne-Flore JOHAN et Daniel GAUDREE

Excusés : Aurélie MEZIERE et Huguette GAUTIER (élues)

1 Dates d'évènements en lien avec notre commission

- Le 29/09 : l'A.P.E (association des parents d'élèves écoles publiques) s'est réunie
- Les conseils école : René CASSIN : le mardi 22/11 et Fratellini : lundi 14/11 à 18H 30
- Après une première rencontre de travail avec les ATSEM en octobre, une seconde date est prévue: le lundi 7/11 à 17 heures 30
- Mardi 11/10 : temps de travail sur le dispositif Passerelle (CAF, école et crèche)
- Jeudi 13/10 à la Bazouge des Alleux : participation d'un agent à la réunion en lien avec la jeunesse en milieu rural
- Point CCAS le lundi 17/10 en vue du repas du 16/11, et **avec un besoin de bénévoles**
- Temps de rencontre avec les agents et élus : le jeudi 17/11
- Le mardi 6/12 : rencontre pour le comité de concertation : présence de 4 élus de Meslay (Sandra BELLANGER, Xavier CAUCHOIS, Florence FORET et Christian BOULAY).
- Travail sur le règlement du CCAS en cours
- Les jeunes iront présenter leur projet lors des marchés de Noël
- Et pour les activités à venir organisées par l'espace meslinois : cf power point

Madame FORET informe le Conseil Municipal qu'une vraie dynamique existe à l'espace meslinois. Monsieur POULAIN précise qu'un comptage avait été réalisé, et il s'est avéré qu'à l'époque, plus de 300 personnes par semaine venaient à l'espace meslinois.

2- intervention bilan activités été et ludothèque :

Cf bilans envoyés par les responsables de l'ALSH en annexe

Des points forts et faibles sont ressortis :

Points faibles :

- **Pendant la période d'été 2022**, où les chaleurs ont été très présentes, nous devons trouver des moyens pour obtenir plus d'ombre pour les enfants accueillis l'été, mais aussi sur les périodes scolaires. Une idée de location de barnum est évoquée, des plantations seront faites mais seulement sur le côté gauche de l'école Fratellini, en lien avec le sous-sol.
- La présence d'enfants ayant une reconnaissance M.D.A (Maison Départementale de l'Autonomie), a demandé une présence et une attention toute particulière de la part des animateurs. Le règlement intérieur sera à réajuster.
- **Le temps de trajet des agents** pour emmener les enfants de maternelle à la cantine, avec la traversée de la route, demande du temps, de l'attention aux agents. La notion de sécurité est très présente. Il est important de trouver une solution afin d'y remédier.

Points forts

- **La mise en place de la Ludothèque depuis plus de 6 mois**, suscite des demandes de la part de partenaires (assistantes maternelle, RAM, écoles extérieures à Meslay..); Nous souhaitons conforter cette mise en place, et au bout d'une année, réfléchir en fonction des besoins exprimés, à la mise en place de prêt de jeux.
- Les activités d'été ont été appréciées, même à peu de distance de Meslay, le dépaysement était au rendez-vous et apprécié des enfants, et des parents.

3- les AESH (Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap)

Rencontre à proposer aux parents de la maternelle concernés par les AESH, afin de répondre à leurs questionnements. A l'heure actuelle, 2 enfants sont concernés à l'école Fratellini, et ils ont une notification avec une AESH en place. Nous attendons la notification d'une troisième enfant. L'organisation nouvelle consiste à un changement dans la prise en charge financière, à savoir, que la commune aura à régler le temps des AESH sur le temps de la pause méridienne. Pour les maternelles, l'organisation est à mettre en place maintenant. Pour les enfants du primaire, cette organisation aura lieu en janvier.

Un courrier sera rédigé par les élus de Meslay afin d'informer entre autres la DSDEN de notre demande de pouvoir être allégé sur le plan administratif (système de mise à disposition des AESH pour les communes ?).

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu de la commission Administration Générale et Développement Economique du 29 septembre 2022

Présents : Christian BOULAY, Xavier CAUCHOIS, Véronique JARDIN, Florence FORET, Huguette GAUTIER, Jean-Marc POULAIN, Roger GUITER

Assistaient également Benoit GASSIOT (comptable) et Solène CHAUVEAU (Secrétaire Générale)

Excusés : Gwénola SUREAU, Marie-Françoise MOREAU, Jacques BRAULT.

➤ Point budgétaire

Situation au 31/08/2022 – Budget Général – Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA au 31/08/22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	704 165,77 €	694 043,57 €	906 872,71 €	741 519,20 €	899 050,00 €	702 470,41 €	937 692,62 €	469 166,30 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 595 319,79 €	1 655 418,65 €	1 562 300,00 €	1 559 095,59 €	1 620 300,00 €	1 596 547,96 €	1 663 000,00 €	1 128 371,98 €
014	Atténuation de produits	458,00 €	468,00 €	21 000,00 €	20 472,00 €	2 500,00 €	2 250,00 €	500,00 €	0,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	260 998,32 €	286 411,15 €	288 073,65 €	283 055,84 €	309 871,84 €	267 893,61 €	321 673,25 €	166 043,01 €
	GESTION DES SERVICES	2 560 941,88 €	2 636 341,37 €	2 778 246,36 €	2 604 142,63 €	2 831 721,84 €	2 569 161,98 €	2 922 865,87 €	1 763 581,29 €
66	Charges financières	67 464,78 €	65 132,48 €	56 559,25 €	56 510,42 €	45 965,23 €	45 965,23 €	41 925,00 €	21 994,52 €
67	Charges Exceptionnelles	19 440,84 €	28 076,07 €	135 252,58 €	22 584,22 €	140 479,29 €	501,53 €	1 000,00 €	165,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires					2 200,00 €	1 971,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues								
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 647 847,50 €	2 729 549,92 €	2 970 058,19 €	2 683 237,27 €	3 020 366,36 €	2 617 599,74 €	2 965 790,87 €	1 785 740,81 €
023	Virement à section investissement			120 017,01 €					
042	Opérations d'ordre entre section	231 350,36 €	214 938,99 €	342 579,12 €	398 311,22 €	267 484,30 €	265 144,86 €	298 423,27 €	278 571,75 €
043	Opérations d'ordre à l'intér.section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	231 350,36 €	214 938,99 €	462 596,13 €	398 311,22 €	267 484,30 €	265 144,86 €	298 423,27 €	278 571,75 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 879 197,86 €	2 944 488,91 €	3 432 654,32 €	3 081 548,49 €	3 287 850,66 €	2 882 744,60 €	3 264 214,14 €	2 064 312,56 €
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 879 197,86 €	2 944 488,91 €	3 432 654,32 €	3 081 548,49 €	3 287 850,66 €	2 882 744,60 €	3 264 214,14 €	2 064 312,56 €

Une vigilance est apportée concernant les couts énergétiques vu le contexte actuel.

Monsieur CAUCHOIS informe qu'une décision modificative sera nécessaire d'ici la fin de l'année concernant la masse salariale. En effet, la revalorisation du SMIC ainsi que l'augmentation de 3.5 % du point d'indice n'avaient pas été prévus. Il précise que la masse salariale n'a pas augmenté du fait de l'effectif.

Situation au 31/08/2022 – Budget Général – Recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA au 31/08/2022
013	Atténuation de charges	15 406,49 €	53 632,14 €	37 144,63 €	50 036,10 €	10 000,00 €	39 617,16 €	16 096,14 €	49 686,30 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	264 741,65 €	292 193,81 €	245 250,00 €	203 767,83 €	196 950,00 €	272 578,95 €	195 500,00 €	185 520,84 €
73	Impôts et taxes	2 045 730,31 €	2 043 551,06 €	2 045 842,18 €	2 110 043,93 €	2 042 842,18 €	2 063 644,88 €	2 035 075,00 €	1 389 494,74 €
74	Dotations, subventions	1 022 148,99 €	1 032 110,58 €	895 080,00 €	1 184 969,54 €	935 580,00 €	1 138 703,19 €	882 942,34 €	767 819,00 €
75	Autres produits gestion courante	99 260,90 €	102 733,84 €	95 000,00 €	115 922,87 €	100 000,00 €	117 545,77 €	131 637,66 €	69 673,83 €
	GESTION DES SERVICES	3 447 288,34 €	3 524 221,43 €	3 318 316,81 €	3 664 740,27 €	3 285 372,18 €	3 632 089,95 €	3 261 251,14 €	2 462 194,71 €
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels	17 313,15 €	161 966,82 €	111 851,51 €	66 389,08 €	0,00 €	7 573,19 €	0,00 €	14 310,06 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 464 601,49 €	3 686 188,25 €	3 430 168,32 €	3 731 129,35 €	3 285 372,18 €	3 639 663,14 €	3 261 251,14 €	2 476 504,77 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 381,08 €	1 862,00 €	2 486,00 €	3 198,10 €	2 478,48 €	3 940,48 €	2 963,00 €	4 043,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intér.section								
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 381,08 €	1 862,00 €	2 486,00 €	3 198,10 €	2 478,48 €	3 940,48 €	2 963,00 €	4 043,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 469 982,57 €	3 688 050,25 €	3 432 654,32 €	3 734 327,45 €	3 287 850,66 €	3 643 603,62 €	3 264 214,14 €	2 480 547,77 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc								
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 469 982,57 €	3 688 050,25 €	3 432 654,32 €	3 734 327,45 €	3 287 850,66 €	3 643 603,62 €	3 264 214,14 €	2 480 547,77 €

Pas de remarque particulière sur les recettes de fonctionnement.

Situation au 31/08/2022 – Budget Général – Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA 2019	TOTAL RAR + proprio BP	CA 2020	RAR	BP 2021	RAR+BP2021	CA 2021	RAR	BP 2022	RAR+BP2022	CA au 31/08/2022
10 Stocks	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
20 Immobilisations incorporelles	13 280,84 €	33 751,00 €	14 897,12 €	10 225,49 €	95 217,52 €	105 443,01 €	8 392,68 €	6 000,00 €	119 240,00 €	125 240,00 €	14 086,80 €
204 Subv. d'équipement versées (sauf opérations)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	34 701,33 €	0,00 €	19 700,00 €	19 700,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	105 593,38 €	217 878,43 €	2 801,88 €	90 000,00 €	339 901,00 €	429 901,00 €	84 250,00 €	202 990,80 €	267 378,43 €	470 369,23 €	134 417,80 €
2183 Immob. reçues en affect. (sf opérat.)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
22 constructions	- €	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €
2313	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 614 190,91 €	2 232 863,42 €	843 467,55 €	486 876,04 €	1 160 102,62 €	1 646 978,66 €	554 764,03 €	194 213,09 €	1 779 799,00 €	1 974 012,09 €	166 302,88 €
087 - Acquisition de matériel	126 551,86 €	71 039,26 €	12 700,16 €	7 954,32 €	83 122,12 €	91 076,44 €	62 679,99 €	4 100,32 €	46 222,72 €	50 323,04 €	12 758,89 €
132 - Aménagement de la mairie	10 051,61 €	182 530,00 €	103 334,07 €	2 641,20 €	44 146,05 €	46 787,25 €	4 627,25 €	- €	82 300,00 €	82 300,00 €	- €
161 - Ecole maternelle Fratellini	12 158,03 €	49 986,00 €	16 170,11 €	- €	3 500,00 €	3 500,00 €	- €	- €	16 600,00 €	16 600,00 €	9 257,52 €
162 - Ecole primaire René Cassin	46 109,94 €	60 696,55 €	12 405,86 €	27 892,09 €	46 160,22 €	74 052,31 €	55 753,53 €	2 127,22 €	25 000,00 €	27 127,22 €	- €
163 - Restaurant scolaire	5 569,55 €	36 300,00 €	5 292,61 €	23 871,00 €	5 395,74 €	29 266,74 €	23 871,00 €	- €	5 935,31 €	5 935,31 €	- €
190 - Cimetière - columbarium - cavnur	10 098,24 €	34 520,17 €	20 522,66 €	- €	44 048,00 €	44 048,00 €	4 669,69 €	31 175,45 €	42 606,85 €	73 782,30 €	21 683,45 €
200 - Pôle enfance (structures)	10 860,80 €	229 299,30 €	22 226,79 €	46 523,06 €	176 648,00 €	223 171,06 €	31 756,57 €	19 130,04 €	315 200,00 €	334 330,04 €	3 000,00 €
210 - Centre social	157 506,00 €	96 799,44 €	7 247,17 €	- €	5 500,00 €	5 500,00 €	900,00 €	4 600,00 €	1 472,72 €	6 072,72 €	4 796,68 €
215 - Modernisation éclairage public	- €	464 371,00 €	182 217,62 €	215 248,30 €	78 000,00 €	293 248,30 €	173 819,19 €	40 224,50 €	268 647,00 €	308 871,50 €	20 828,72 €
274 - Bâtiments communaux	890,00 €	95 977,61 €	70 304,59 €	9 745,10 €	22 500,00 €	32 245,10 €	4 196,17 €	- €	56 900,00 €	56 900,00 €	- €
280 - Aménag. de la médiathèque et p	- €	- €	- €	- €	16 808,15 €	16 808,15 €	3 842,15 €	12 966,00 €	4 860,00 €	17 826,00 €	12 666,00 €
281 - Parc des sports	457 752,86 €	106 413,00 €	81 702,12 €	1 258,71 €	18 764,34 €	20 023,05 €	11 752,51 €	2 872,08 €	20 000,00 €	22 872,08 €	2 872,08 €
289 - Travaux de voirie	127 239,23 €	497 676,40 €	146 264,32 €	96 842,40 €	316 700,00 €	413 542,40 €	108 405,90 €	2 636,82 €	472 054,40 €	474 691,22 €	9 327,52 €
290 - Allée du château et abords	- €	- €	- €	- €	67 710,00 €	67 710,00 €	- €	67 710,00 €	- €	67 710,00 €	- €
299 - Ateliers municipaux	- €	8 000,00 €	- €	- €	1 100,00 €	1 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
300 - Esplanade des Grands Jardins	312 974,47 €	167 486,72 €	97 490,66 €	52 320,00 €	210 000,00 €	262 320,00 €	68 490,14 €	4 090,80 €	402 000,00 €	406 090,80 €	69 112,02 €
303 - Réhabilitation du bâtiment de la Post	303 444,43 €	32 551,00 €	16 772,68 €	2 579,86 €	20 000,00 €	22 579,86 €	- €	2 579,86 €	20 000,00 €	22 579,86 €	- €
304 - Création de toilettes publiques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 733 065,13 €	2 499 492,85 €	861 166,55 €	587 101,53 €	1 647 221,14 €	2 234 322,67 €	682 107,94 €	403 203,89 €	2 186 117,49 €	2 589 321,32 €	314 807,48 €
10 Dotation fonds divers et réserves	- €	1 200,00 €	1 093,19 €	- €	6 200,00 €	6 200,00 €	5 064,52 €	- €	- €	- €	- €
13 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	289 679,32 €	304 831,46 €	304 177,79 €	0,00 €	145 458,89 €	145 458,89 €	144 655,81 €	0,00 €	148 090,71 €	148 090,71 €	81 253,38 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	687 156,36 €	0,00 €	0,00 €	846 883,89 €	846 883,89 €	0,00 €	0,00 €	825 998,07 €	825 998,07 €	0,00 €
20 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	825 998,07 €	825 998,07 €	- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	289 679,32 €	993 187,82 €	305 270,98 €	0,00 €	992 542,78 €	992 542,78 €	149 720,33 €	0,00 €	982 088,78 €	982 088,78 €	81 253,38 €
Total des dép. opérat. pour cpte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 022 744,45 €	3 492 680,67 €	1 166 437,53 €	587 101,53 €	2 645 763,92 €	3 232 865,45 €	831 828,27 €	403 203,89 €	3 168 206,21 €	3 571 410,10 €	396 060,86 €
040 Op d'ordre de transfert entre sections	1 862,00 €	2 486,00 €	3 198,10 €	0,00 €	2 478,48 €	2 478,48 €	3 940,48 €	0,00 €	2 963,00 €	2 963,00 €	4 043,00 €
041 Opérations patrimoniales	113 947,03 €	113 947,03 €	113 947,03 €	0,00 €	4 191,04 €	4 191,04 €	4 191,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 862,00 €	116 433,03 €	117 145,13 €	0,00 €	6 669,52 €	6 669,52 €	8 131,52 €	0,00 €	2 963,00 €	2 963,00 €	4 043,00 €
DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE	2 024 606,45 €	3 609 113,70 €	1 283 582,66 €	587 101,53 €	2 652 433,44 €	3 239 534,97 €	839 959,79 €	403 203,89 €	3 171 169,21 €	3 574 373,10 €	400 103,86 €
001 Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVEST.	2 024 606,45 €	3 609 113,70 €	1 283 582,66 €	587 101,53 €	2 652 433,44 €	3 239 534,97 €	839 959,79 €	403 203,89 €	3 171 169,21 €	3 574 373,10 €	400 103,86 €

La commune est dans l'attente des factures de l'Esplanade des Grands Jardins. Par ailleurs, les travaux d'aménagement du Boulevard de la Providence devraient démarrer en octobre. De plus, les travaux pour la création d'un columbarium au cimetière devraient intervenir en novembre.

Situation au 31/08/2022 – Budget Général – Recettes d'investissement

INVESTISSEMENT - RECETTES	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 au 31/08/2022
13 Subventions d'équipement reçues	33 361,84 €	262 609,28 €	208 844,61 €	164 957,73 €	162 418,87 €	112 818,87 €	202 315,96 €	50 531,80 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	900 000,03 €	1 467 961,91 €	915,00 €	1 166 953,44 €	- €	1 020 997,36 €	- €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	33 126,17 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	33 361,84 €	1 195 735,48 €	1 676 806,52 €	165 872,73 €	1 329 372,31 €	112 818,87 €	1 223 313,32 €	50 531,80 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	783 752,99 €	652 144,10 €	823 561,34 €	858 957,36 €	852 778,96 €	906 317,58 €	833 859,02 €	771 744,36 €
16449 Ligne de trésorerie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 Dépôts et cautionnements reçus	830,50 €	1 760,00 €	- €	- €	- €	735,00 €	- €	1 266,00 €
20 immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	186 088,64 €	5 676,97 €	180 411,67 €	- €	164 233,24 €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	784 583,49 €	653 904,10 €	1 009 649,98 €	864 634,33 €	1 033 190,63 €	907 052,58 €	998 092,26 €	773 010,36 €
458101 dissimulation réseau rue Chevreul	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES	817 945,33 €	1 849 639,58 €	2 686 456,50 €	1 030 507,06 €	2 362 562,94 €	1 019 871,45 €	2 221 405,58 €	823 542,16 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	120 017,01 €	- €	- €	- €	- €	- €
024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opér. d'ordre de transfert entre sections	231 350,36 €	214 938,99 €	342 579,12 €	398 311,22 €	267 484,30 €	265 144,86 €	298 423,27 €	278 571,75 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	113 947,03 €	113 947,03 €	4 191,04 €	4 191,04 €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	231 350,36 €	214 938,99 €	576 543,16 €	512 258,25 €	271 675,34 €	269 335,90 €	298 423,27 €	278 571,75 €
RECETTES D'INVEST. DE L'EXERCICE	1 049 295,69 €	2 064 578,57 €	3 262 999,66 €	1 542 765,31 €	2 634 238,28 €	1 289 207,35 €	2 519 828,85 €	1 102 113,91 €
001 Résultat d'investissement reporté	- €	- €	346 114,04 €	- €	605 296,69 €	- €	1 054 544,25 €	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 049 295,69 €	2 064 578,57 €	3 609 113,70 €	1 542 765,31 €	3 239 534,97 €	1 289 207,35 €	3 574 373,10 €	1 102 113,91 €

Le versement des acomptes DETR pour les travaux du Boulevard de la Providence ainsi que pour la création du columbarium a été demandé.

Situation au 31/08/2022 – Budget Salle Socioculturelle – fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2019	2020		2021	2021	2022	2022 au 31/08
		CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
011	Charges à caractère général	59 049,14 €	66 450,00 €	48 904,00 €	63 962,36 €	48 383,64 €	66 504,72 €	46 084,47 €
012	Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	34,28 €	1 250,00 €	1 215,76 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	189,00 €
66	Charges financières	1 839,28 €	2 257,00 €	2 257,00 €	2 094,33 €	2 094,33 €	1 931,67 €	986,17 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66,67 €
022	Dépenses imprévues							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	60 922,70 €	69 957,00 €	52 376,76 €	66 556,69 €	50 477,97 €	68 936,39 €	47 326,31 €
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €		0,00 €				
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	63 658,57 €	72 441,50 €	54 861,26 €	68 915,49 €	52 836,77 €	71 131,29 €	49 521,21 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	11,33 €	0,00 €	11,33 €		11,33 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	63 658,57 €	72 452,83 €	54 861,26 €	68 926,82 €	52 836,77 €	71 142,62 €	49 521,21 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES		2019	2020		2021	2021	2022	2022 au 31/08
		CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
70	Produits des services, du domaine et	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	25 576,29 €	37 452,83 €	48 925,69 €	63 426,82 €	44 097,15 €	53 642,62 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	38 082,28 €	35 000,00 €	5 312,70 €	5 000,00 €	8 182,94 €	17 500,00 €	8 952,41 €
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	- €	- €	622,87 €	500,00 €	556,68 €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	63 658,57 €	72 452,83 €	54 861,26 €	68 926,82 €	52 836,77 €	71 142,62 €	8 952,41 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section							
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE							
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	63 658,57 €	72 452,83 €	54 861,26 €	68 926,82 €	52 836,77 €	71 142,62 €	8 952,41 €
002	Excédent de fonctionnement reporté							
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	63 658,57 €	72 452,83 €	54 861,26 €	68 926,82 €	52 836,77 €	71 142,62 €	8 952,41 €

Augmentation du poste électricité due à la mise en place du centre de vaccination.

Suite à la présence du centre de vaccination, la salle n'a pas pu être louée, ce qui génère une baisse des recettes.

Situation au 31/08/2022 – Budget Salle Socioculturelle – Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		2019	2020			2021	2021	2022			2022 au 31/08
		CA	BP	BP +RAR	CA	BP	CA	RAR	BP	BP+RAR	CA
16	Emprunts	9 999,99 €	13 333,32 €	13 333,32 €	13 333,32 €	13 333,32 €	- €	13 561,99 €	13 561,99 €	6 666,66 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	1 631,00 €	1 631,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	153 531,32 €	46 414,03 €	211 561,01 €	119 790,85 €	69 000,00 €	311,25 €	60 207,50 €	334 475,00 €	394 682,50 €	22 882,50 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	163 531,31 €	61 567,35 €	226 714,33 €	133 313,17 €	82 522,32 €	13 833,57 €	60 207,50 €	348 036,99 €	408 244,49 €	29 549,16 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	163 531,31 €	61 567,35 €	226 714,33 €	133 313,17 €	82 522,32 €	13 833,57 €	60 207,50 €	348 036,99 €	408 244,49 €	29 549,16 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00 €	0,00 €			8 958,01 €	8 958,01 €		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	163 531,31 €	61 567,35 €	226 714,33 €	133 313,17 €	82 522,32 €	13 833,57 €	60 207,50 €	356 995,00 €	417 202,50 €	29 549,16 €
INVESTISSEMENT - RECETTES		2019	2020			2021	2021	2022			2022 au 31/08
		CA	BP	BP +RAR	CA	BP	CA	RAR	BP	BP+RAR	CA
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'équipements	13 482,84 €	80 000,00 €	80 000,00 €	89 115,60 €	- €	- €	- €	86 939,00 €	86 939,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	77 646,76 €	- €	- €	328 068,60 €	328 068,60 €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	213 482,84 €	180 000,00 €	180 000,00 €	89 115,60 €	77 646,76 €	0,00 €	0,00 €	415 007,60 €	415 007,60 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			- €							- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 735,87 €	2 484,50 €	2 484,50 €	2 484,50 €	2 358,80 €	- €	2 194,90 €	2 194,90 €	2 194,90 €	2 194,90 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 735,87 €	2 484,50 €	2 484,50 €	2 484,50 €	2 358,80 €	0,00 €	2 194,90 €	2 194,90 €	2 194,90 €	2 194,90 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	216 218,71 €	182 484,50 €	182 484,50 €	91 600,10 €	80 005,56 €	0,00 €	417 202,50 €	417 202,50 €	417 202,50 €	2 194,90 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		44 229,83 €	44 229,83 €		2 516,76 €				0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	216 218,71 €	226 714,33 €	226 714,33 €	91 600,10 €	82 522,32 €	0,00 €	417 202,50 €	417 202,50 €	417 202,50 €	2 194,90 €

La commune est dans l'attente des factures des travaux de la salle de tennis de table. Après le paiement de ces dernières, la commune pourra demander le versement de la subvention auprès de l'AnS.

Situation au 31/08/2022 – Lotissement des Néliers – Fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		CA 2018	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA au 31/08
011	Charges à caractère général	152 452,69 €	613 634,30 €	87 744,00 €	82 858,83 €	481 000,00 €	94 237,46 €	430 210,13 €	193 008,27 €
65	autres charges de gestion courante	0,14 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières								
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €							
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	152 452,83 €	613 634,30 €	87 749,00 €	82 858,83 €	481 000,00 €	94 237,46 €	430 210,13 €	193 008,27 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 185,57 €	144 772,02 €	542 486,25 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	370 887,21 €	370 887,21 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	62 185,57 €	144 772,02 €	542 486,25 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	370 887,21 €	370 887,21 €
	DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE	214 638,40 €	758 406,32 €	630 235,25 €	625 345,08 €	961 674,85 €	574 912,31 €	801 097,34 €	563 895,48 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,11 €		129 376,08 €		114 241,57 €		71 089,33 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	214 638,51 €	758 406,32 €	759 611,33 €	625 345,08 €	1 075 916,42 €	574 912,31 €	872 186,67 €	563 895,48 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA au 31/08
70	Produits des services, du domaine et ventes	- €	101 962,40 €	180 605,83 €	159 804,74 €	170 000,00 €	247 177,34 €	250 496,17 €	279 810,26 €
73	Impôts et taxes	- €							
74	Dotations, subventions et participations	- €	54 448,08 €	- €	- €	- €	- €	- €	26 884,75 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	5,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	98 325,65 €	- €	136 679,29 €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	- €	156 410,48 €	278 936,48 €	159 804,74 €	306 679,29 €	247 177,34 €	250 496,17 €	306 695,01 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	144 772,02 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	769 237,13 €	370 887,21 €	621 690,50 €	- €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	144 772,02 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	769 237,13 €	370 887,21 €	621 690,50 €	- €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	144 772,02 €	698 896,73 €	759 611,33 €	640 479,59 €	1 075 916,42 €	618 064,55 €	872 186,67 €	306 695,01 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	144 772,02 €	698 896,73 €	759 611,33 €	640 479,59 €	1 075 916,42 €	618 064,55 €	872 186,67 €	306 695,01 €
			- 59 509,59 €		15 134,51 €		43 152,24 €	- €	- 257 200,47 €

Situation au 31/08/2022 – Lotissement des Néliers – Investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA au 31/08
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des dépenses d'équipement								
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	144 772,02 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	769 237,13 €	370 887,21 €	621 690,50 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	144 772,02 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	769 237,13 €	370 887,21 €	621 690,50 €	- €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	144 772,02 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	769 237,13 €	370 887,21 €	621 690,50 €	- €
001	DERCIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 185,57 €		542 486,25 €		480 674,85 €		370 887,21 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 957,59 €	542 486,25 €	1 023 161,10 €	480 674,85 €	1 249 911,98 €	370 887,21 €	992 577,71 €	- €
INVESTISSEMENT - RECETTES		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA au 31/08
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	480 674,85 €	- €	769 237,13 €	- €	621 690,50 €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €	0,00 €	480 674,85 €	0,00 €	769 237,13 €	0,00 €	621 690,50 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €							
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	62 185,57 €	144 772,02 €	542 486,25 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	370 887,21 €	370 887,21 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	62 185,57 €	144 772,02 €	542 486,25 €	542 486,25 €	480 674,85 €	480 674,85 €	370 887,21 €	370 887,21 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE								
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE								
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 185,57 €	144 772,02 €	1 023 161,10 €	542 486,25 €	1 249 911,98 €	480 674,85 €	992 577,71 €	370 887,21 €

Lotissement des Néfliers

Tranche 1 – 41 parcelles

(Mayenne Habitat non compris)

- Maisons construites : 19
- Maisons en cours de construction : 10
- Parcelles vendues (travaux non démarrés) : 8
- Parcelles en option : 2
- Parcelles disponibles : 2

Tranche 2 – 16 parcelles

- Parcelles vendues (travaux non démarrés) : 3
- Parcelles dont le contrat de réservation est signé: 5
- Parcelle en option : 1
- Parcelles disponibles : 7

Nouvelle nomenclature comptable M57

- Le référentiel M57 « simplifié » est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3 500 habitants.
- Le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1er janvier 2024 pour :

→toutes les collectivités locales ;

→et leurs établissements publics administratifs.

- Cela se traduit par :

- un plan de comptes abrégé ;

- des règles budgétaires assouplies.

- Est-ce que les règles comptables changent par rapport à la M14 ?

Pour l'essentiel, non. Les règles demeurent celles appliquées aujourd'hui pour une collectivité en M14. La principale nouveauté réside dans l'intégration des normes comptables validées par le conseil de normalisation des comptes publics dans le référentiel M57.

- Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de différence ?

Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, l'équilibre est recherché entre l'application de normes comptables modernisées pour bénéficier d'états comptables enrichis et les contraintes opérationnelles liées à leur mise en œuvre.

- Les collectivités de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations (à l'exception des subventions d'équipement versées) ; pour celles qui y procèdent, l'amortissement au prorata temporis est appliqué.

Madame SUREAU quitte la séance du Conseil Municipal.

Bâtiment et terrain Boulevard de la Providence



Historique :

- Droit de préemption de la parcelle AD n°179 (CM du 20/12/2001) pour un montant de :

Prix d'achat : 15.244,90 €

frais de négociation de l'agence : 1.194,18 €

- Le service des domaines en 2001 avait estimé la valeur de cette parcelle entre 11 443,68 € et 12 195,92 €
- Acquisition de la parcelle AD n°179 le 28 juin 2002
- Acquisition des parcelles AD n°180 et n°250 (d'une superficie de 279 m²) le 23 novembre 2016 au prix de 2 500 €
- Permis de démolir (11-2019) de la parcelle AD 180 (48 m²) et AD 179 (env 55 m²)
- En 2019, RDV chez Mme SUREAU avec M POULAIN et M BOULAY où il a été évoqué une proposition d'échanges entre son terrain et le bâtiment, A la demande de M POULAIN, une rencontre a eu lieu avec lui et Mme SUREAU en mairie à la suite.

Monsieur POULAIN confirme qu'aucun prix n'avait été discuté à l'époque.

- Démolition des bâtiments en avril 2020 par l'entreprise LAUZIER TP pour un montant de 15 600 €

- Demande avis des domaines pour estimation des biens en octobre 2021
- Avis des domaines : valeur vénale du bâti estimé à 15 000 €, avec marge de 10% et la valeur vénale du terrain à bâtir est estimée à 30 € HT/m² (janvier 2022)
- Mise en vente des bâtiments CM du 24 mars 2022
- Proposition de M et Mme SUREAU d'acquérir le bâtiment au prix de 16 500€ et 30 € HT le m² 24 avril 2022
- Demande report du dossier au CM du 28 avril 2022

Consultation du Notaire de Meslay-du-Maine : bien estimé entre 30 000€ et 35 000€ (juin 2022).

Monsieur BOULAY fait part qu'une servitude de passage existerait. Point à vérifier.

Monsieur CAUCHOIS, précise qu'une servitude de passage existe mais que celle-ci n'est pas facilement identifiable dans la lecture de l'acte.

Monsieur POULAIN fait remarquer qu'il n'est pas retranscrit dans l'historique de RDV avec les futurs acquéreurs potentiels.

Après de nombreux échanges, la commission propose de se rapprocher de l'Etude Immobilière ainsi que d'une agence immobilière de Laval afin d'obtenir une estimation complémentaire.

Le Conseil Municipal est favorable à demander une estimation auprès de l'Etude Immobilière de Meslay-du-Maine ainsi qu'auprès d'une agence immobilière de Laval.

Madame SUREAU réintègre la séance du Conseil Municipal.

Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion.

L'Adjoint au Maire expose :

Les dispositions statutaires (notamment l'article L822-27 du code général de la fonction publique) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et contractuels) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (notamment les articles 7 à 13 décret n°88-145 du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires ne soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Les contrats d'assurance sont soumis au code de la commande publique. Le Centre de Gestion de la Mayenne mandataire des collectivités, a conclu sur le fondement d'une procédure avec négociation (articles L. 2124-3 et R. 2124-3 du code de la commande publique) avec Siaci-Saint-Honoré et Groupama, un contrat groupe « Assurance des risques statutaires » par capitalisation et d'une durée de 4 ans (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026). Ainsi toute collectivité ou établissement public rattaché peut y adhérer avec faculté de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis de 4 mois.

Le contrat entraîne des frais de gestion de 6 % du montant de la prime versée à l'assureur auprès du CDG53.

I – Le Maire propose de souscrire pour le personnel de la collectivité (l'établissement), au 1er janvier 2023, les garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes:

I-1 POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL *(au choix de l'Assemblée délibérante)*

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, CITIS (accidents et maladies imputables au service) et décès, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire), à prise d'effet au 1er janvier 2023.

- 2 types de franchise sont proposées en maladie ordinaire : 15 jours ~~ou 30 jours~~
- 2 types distincts de couverture pour les indemnités journalières : ~~80 % ou 100 %~~

Le Conseil Municipal retient : Le taux individualisé de 7,11% (hors frais de gestion du CDG 53 et hors accident de service) avec un taux garanti de 2 ans :

- Longue maladie / longue durée
- Maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption sans franchise
- Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise ferme de 15 jours par arrêt

Il décide de prendre les options suivantes :

- Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT),
- ~~Couverture des charges patronales (préciser le taux : généralement 40 % – vous avez la possibilité d'opter entre 1 % et 53 % du traitement brut indiciaire), soit pourcentage retenu%(3)~~
- ~~Couverture du régime indemnitaire : (préciser le taux : au maximum le plafond des indemnités servies en fonction du pourcentage du traitement brut indiciaire), soit pourcentage retenu%(3)~~

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

I-2 POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

La couverture retenue est également une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal retient :

- **Le taux de 1,40 %** (hors frais de gestion), avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

II- Le Maire confie au Centre de Gestion de la Mayenne, par voie de convention, la gestion dudit contrat au taux de 6 % du montant de la prime payée à l'assureur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les propositions ci-dessus,
- D'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération et
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PROMOTION ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion Attractivité de la Commune du 11 octobre 2022.

Étaient présents : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Frédéric JOUET et Françoise MOREAU

Absentes excusées : Anne-Flore JOHAN, Aurélie MEZIERE, Marylène LESAGE Marie HOUDAYER, Agent référent

ORDRE DU JOUR

Bulletin hiver 2022

Relecture prévue pour cette fin de semaine

Distribution : proposition d'externaliser cette distribution avec ANDEGAVE – coût 690€ (X2 avec le bulletin d'été, soit 1380€ par an).

Point positifs :

- réduction du travail à la mairie car plus de circuits à préparer
- accès à toutes les boîtes aux lettres comme les facteurs

Par ailleurs, la commune a réalisé des économies en mutualisant la mise en page du bulletin avec les services de la CCPMG (coût environ 400€ au lieu 1500 – 2000€ avec Mediapilote). D'autre part, au niveau de l'impression, la facture est divisée par 2 (1100€ au lieu de 2200€ en traitant avec Bardou-Véron)

La commission n'a pas d'objection à continuer la distribution qui ne prend que 2 à 3 heures par élu 2 fois par an mais comprend que cela puisse être une charge, particulièrement pour les élus ayant une activité professionnelle.

Suite à un vote à main levée, le Conseil Municipal décide de continuer la distribution du bulletin (12 pour, 4 contre, 4 abstentions).

Monsieur HULOT souhaite que le mot « minorité » ne soit plus mentionné dans la tribune du bulletin, déjà demandé à des conseils municipaux précédents.

Madame Marie-Françoise MOREAU précise que les tribunes sont réglementées.

Monsieur HULOT fait part de son mal-être depuis les dernières élections, qu'il n'ose pas prendre la parole par peur de jugement, qu'il n'a pas apprécié le courrier reçu au lendemain des élections. Monsieur HULOT précise qu'il a rencontré M BOULAY pour avoir des explications et que selon lui, ses questions seraient restées sans réponse. Il souligne aussi qu'il ne conteste pas le résultat des élections, mais qu'il souhaite travailler pour la commune et dans l'intérêt général.

Madame JOHAN s'interroge si la présence des tribunes est essentielle dans le bulletin.

Monsieur HULOT est d'accord de la supprimer. Madame TAUNAI est favorable aussi, à la seule condition que tout ce qui est dit en séance de Conseil Municipal soit bien retranscrit au procès-verbal dans son intégralité.

Madame Marie-Françoise MOREAU précise, qu'au vu de l'absence de M BOULAY, une rencontre serait nécessaire avec le bureau afin de clarifier la situation.

Les vœux,

L'organisation finale est en cours d'élaboration mais Christian BOULAY pense introduire la soirée, présenter le film PRISMA réalisé pour la commune, faire intervenir les jeunes (CME plus 2 projets), présenter PVD et les travaux réalisés.

Il faudra néanmoins veiller à ce que cette présentation ne soit pas trop longue (1h – 1h15 maxi) les personnes venant à cette occasion attendant surtout le moment convivial qui suit afin de pouvoir échanger avec les élus.

Présenter un agenda des animations serait-il pertinent ?

Les illuminations,

Suite à notre dernière réunion, choix de 2 modèles de traversantes en alternance + 12 candélabres avec 2 modèles en alternance également. Coût en location 4 900€ TTC par an sur 3 ans

La proposition pour l'Esplanade des Grands Jardins n'aboutira pas cette année – à revoir pour 2023 ???

Proposition de décoration des 2 ronds-points -> repoussée éventuellement à 2023 pour cause de budget et économies d'énergie

Newsletter,

Les retours, après envoi du premier numéro, semblent positifs, les élus et agents appréciant de recevoir ce type d'informations

Un deuxième numéro sera envoyé semaine prochaine

Projets jeunes,

CME : les activités reprennent malgré la baisse de motivation des enfants - la pandémie ayant empêché de poursuivre les projets et de travailler avec l'ensemble du groupe. Pour ce dernier trimestre, les enfants iront à l'EHPAD jouer et partager un goûter et participeront à la fabrication de nichoirs en lien avec l'Espace Meslinois.

Pump track / Skate park : le projet avance et pourrait être concrétisé assez rapidement car des aides peuvent être obtenues en ce moment avec la perspective des JO 2024. Le lieu reste à définir mais s'orienterait plutôt vers le terrain situé à côté de l'actuel city parc (dans le bas de la rue de la gare) en augmentant la visibilité depuis la rue. Jean-Charles continue de travailler avec le groupe.

Espace jeunes Groupe très motivé -> on s'oriente pour le moment vers une solution d'hébergement en interne dans les locaux de l'espace Meslinois. Les jeunes se renseignent également sur la création d'une Junior Association qui leur permettrait d'avoir un cadre juridique, de pouvoir ouvrir un compte en banque afin de gérer leurs actions de vente de brioches ou autres pour aménager leur local.

Pour se faire connaître, le groupe sera présent au marché de Noël de l'APE fin novembre et se renseigne pour participer au marché de Noël de Notre Dame.

Les projets jeunes avancent, et les jeunes sont très motivés.

Il est noté que Madame JOHAN et Madame BELLANGER sont les référentes de ces dossiers, dans le cadre de la commission enfance famille et solidarité.

Prochaine réunion mardi 27 novembre 17h30.

Convention avec la CCPMG pour la mise en page du bulletin municipal et la création de la carte des vœux 2023

Concernant la mise en page du bulletin municipal et la création de la carte des vœux 2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention (en annexe) avec le service communication de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

La mission est estimée à 12 heures soit un montant de 360€.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la commission, Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 17 octobre 2022

Présents : Jacques BRAULT / Julien GANDON / Jacques COUSIN / Roger GUITER / Frédéric JOUET / Patrice FRICOT / Jacky HULOT / Julie GAUTEUL

Excusés : Aurélie MEZIÈRE / John GERBOUIN

1- Les éclairages publics

- Afin de prévoir une économie considérable sur les coûts des éclairages publics, 2 axes sont à travailler.

Propositions :

- Remplacer les luminaires énergivores et/ou vétustes
- Repenser les horaires d'allumage ainsi que les secteurs de la commune

Résumé de ce que nous possédons sur la commune

- *23 armoires dont 14 équipées d'horloges astronomiques 2 relais et 9 autres avec qu'un départ qui peuvent poser problème en cas de volonté de faire du permanent ou du restreint depuis la même armoire.*
- *766 luminaires dont 427 en sodium, 223 en led, 71 en iodure métallique, 33 en fluo compact, 10 en tube fluo et 2 en mercure.*

Actions axe 1 :

- Recensement luminaires énergivores et/ou vétustes



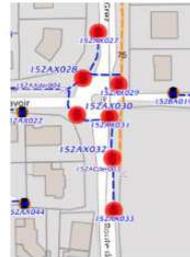
17 x MURENA 150W SHP



23 x DECOSTREET 150W SHP



49 x STYLIC 100 W SHP



7 x HARMONY 150W SHP



- Recensement luminaires énergivores et/ou vétustes



37 x GAMMA 100W SHP



33 x PLURIO FLUO COMPACT



- Remplacement de 17 MURENA 150W sur la route de Laval par des ELIPT 45, ces luminaires sont prévus dans les différentes phases d'effacements de réseaux.
Le gain estimé sur la consommation 50%.



- Remplacement de 7 HARMONY 150W sur la partie giratoire rue du Lavoisier par des ELIPT 45.
Le gain estimé sur la consommation 50%.



- Remplacement de 23 DECOSTREET 150W sur la Route de Laval au niveau des 2 giratoires du super U, en rétrofit c'est-à-dire changer juste l'appareillage par bloc led adapté 89W.
Le gain estimé sur la consommation 50%.



- Remplacement de 49 STYLIC 100W dans le centre bourg, par des luminaires dernière génération de puissance moyenne 30W.
Le gain estimé sur la consommation 70%.



- Remplacement de 37 GAMMA 100W dans le lotissement de Dioré et 33 PLURIO FLUO COMPACT dans le lotissement du Maine, par des luminaires dernière génération de puissance moyenne 30W. Le gain estimé sur la consommation 50% à 70%.



- **Pour la rénovation de ces 166 luminaires nous avons une baisse de la consommation de 50%, en rénovant ces 20% du parc, cela nous permettrait de faire une économie de 10% sur la consommation globale de l'éclairage public sur la commune.**
- **L'estimation basse du devis est à 93 691.08 € (sous réserve des modifications à apporter)**

Actions axe 2 :

La commission propose

- d'éteindre la RD21 **sauf** au giratoire Rte de Laval + Carrefour de la Rte de St Denis du Maine + Le carrefour du Centre + le giratoire du Cheval, **de laisser ces luminaires en permanence avec une baisse d'intensité de 22h à 6h.**
- **de laisser les luminaires** des giratoires de la croix verte et du Lavoir, dans le même esprit, **en permanence avec une baisse d'intensité de 22h à 6h.**
- Dans les lotissements, **une extinction de 22h à 6h.** Et l'été, **une extinction totale du 1er mai au 31 août.**
- Dans toutes les rues adjacentes, le parc de la mairie, le centre-ville, une extinction totale.

Madame SUREAU précise qu'une extinction de l'éclairage public à 22h est trop tôt, les activités ne sont pas terminées.

Le Conseil Municipal valide ces propositions (2 membres contre) et souhaite une mise en place à compter du 1^{er} novembre 2022.

Les réponses à apporter à la commission :

- **Quelle durée de vie d'un luminaire en led ?**
- **Quelle source lumineuse dans le lotissement du Fresne ainsi que le Moulin à vent 1 ?**

Informations diverses :

- Prochains Conseils Municipaux : 24/11, 15/12.
- Retour sur le marché des producteurs du 14 octobre dernier : belle affluence et beau marché.
- Repas du CCAS : mercredi 16 novembre
- Invitation Agents-élus le jeudi 17 novembre à 18h30
- Association Smilearticom : jeu d'automne du 4 au 6 novembre 2022.
- Salon d'Automne du 21 novembre au 11 décembre 2022
- Marché de Noël par l'APE les 26 et 27 novembre 2022
- Meslaython les 2 et 3 décembre 2022.
- Colis de Noël le 17 décembre 2022.
- Suite à un souci survenu sur le réseau d'eaux pluviales, des travaux en urgence ont dû être réalisés boulevard d'Aldingen.

-
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25*